



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 673-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le règlement suivant :

673-01 – Règlement modifiant le Règlement 673 décrétant le tarif applicable pour toute demande de révision administrative du rôle d'évaluation foncière

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 16 DÉCEMBRE 2020

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA